



Inondation



Mouvement
de terrain



Sismique



Feu de forêt



Activité
industrielle



Transport
de matières
dangereuses



Rupture de
barrage



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

Dossier de transmission d'informations au maire

en vue de l'élaboration
du Document Communal d'Information
sur les Risques Majeurs
(DICRIM)

Commune de Rieutort de Randon

2018

Direction Départementale des Territoires de la Lozère

4, avenue de la gare – 48005 MENDE CEDEX
Téléphone 04 66 49 41 00 – Télécopie 04 66 49 41 66

PRÉFACE

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Elle relève essentiellement d'une prise de conscience collective, c'est l'affaire de chacun.

Pour cela, il convient de développer une véritable culture du risque, notamment au travers de l'information préventive, qui a pour objet d'assurer l'effectivité du droit reconnu à tous les citoyens de connaître les risques majeurs, naturels ou technologiques, auxquels ils peuvent être confrontés (Article L.125-2 du Code de l'Environnement).

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Lozère, a été actualisé en 2017, afin de tenir compte des connaissances nouvelles dans le domaine des risques majeurs prévisibles ainsi que de l'évolution de la réglementation en la matière. Il inventorie, commune par commune, les risques majeurs auxquels la population pourrait être confrontée.

Le dossier de Transmission d'Informations au Maire (TIM) adresse au maire les informations contenues dans le DDRM, intéressant le territoire de sa commune.

A partir de ces deux documents, le maire est en capacité de pouvoir satisfaire à l'ensemble de ses obligations réglementaires en matière d'information préventive, élaboration du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), affichage des consignes de sécurité, indication des plus hautes eaux connues dans les zones inondables, communication périodique.

Lorsque survient l'évènement, c'est la préparation appropriée de tous et l'attitude adaptée de chacun qui constituent les meilleurs atouts pour en limiter les effets et éviter qu'il ne devienne une catastrophe.

La préfète

AVERTISSEMENT

Les documents cartographiques de ce dossier n'ont pas de valeur réglementaire, ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance.

Les éléments fournis ne sont que la retranscription d'études et d'informations connues à la date d'élaboration du DDRM, pour lesquels aucun travail d'interprétation n'a été effectué.

Chacun des risques dénombrés dans ce recueil ne revêt pas le même caractère de gravité car il dépend de différents paramètres liés aux particularités du risque (lieu, temps, ampleur, fréquence).

L'absence de représentation graphique sur certaines surfaces communales n'exclue pas la présence d'un risque.

Le dossier TIM n'est donc pas opposable aux tiers et ne peut se substituer aux règlements en vigueur (notamment en matière d'urbanisme).

Il convient de garder à l'esprit que d'autres aléas, non décrits dans le présent document, peuvent perturber gravement la vie sociale et économique du département, comme la tempête, les chutes abondantes de neige, le verglas, les vagues de froid ou de fortes chaleurs...

LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, et à partir du moment où le signal d'alerte est déclenché, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT -----

Prévoir les équipements minimums :

- radio-portable avec piles ;
- lampe de poche ;
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures, vêtements de rechange ;
- matériel de confinement .

S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

Organiser :

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations :

- y participer ou les suivre ;
- en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT -----

- **Évacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque.
- **S'informer**, écouter la radio.
- **Inform**er le groupe dont on est responsable.
- **Ne pas** aller chercher les enfants à l'école.
- **Ne pas** téléphoner sauf en cas de danger vital.

APRES -----

- **S'informer**, écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- **Inform**er les autorités de tout danger observé.
- **Apporter** une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- **Se mettre** à la disposition des secours.
- **Évaluer** les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Radio France Bleu Gard Lozère	
Mende	99.5 et 104.9
La Canourgue	100.8
Langogne	100.1
Le Bleygard	102.2
Meyrueis	101.7
Ispagnac	101.3
Florac	101.3
Marvejols	101,6

RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Pour en savoir plus, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs à la mairie et les sites internet "l'Etat en Lozère" ou "risques majeurs".

● Le contexte de la commune

Le fonctionnement hydrologique de l'amont de la Colagne est ici directement conditionné par le lac de retenue de Charpal. Elle s'écoule d'Est en Ouest et serpente en gorges dans les granites. Les enjeux situés en lit majeur sont regroupés autour du village de Coulagnes Basses. La limite de la zone inondable dépasse la route qui mène à Vitrolles et un terrain de camping est situé dans l'axe des écoulements principaux.

● Les types d'inondation

Phénomènes météorologiques :

- épisode cévenol impactant l'extrême sud-est du bassin (flux de sud-est),
- épisode océanique sur une large moitié ouest du bassin (flux d'ouest),
- les influences du climat montagnard (comme les orages d'été),

Types de crue :

- cévenoles « amorties » (en tête de bassin, le Lot ne subit les nuages méditerranéens que lorsqu'ils prennent un créneau entre la montagne du Goulet et le Mont-Lozère),
- X- les crues méditerranéennes complexes ou crues « mixtes » générées par les pluies automnales (flux de sud et orages),
crue provoquée par les orages d'été (peuvent être localement dangereux même si la durée des phénomènes sont courts).

● Historique des principales crues

29 – 31 décembre 1888 : tous les cours d'eau du département sont en crue.

22 octobre 1933 : le Malzieu, Saint-Alban et Serverette ont subi des dégâts.

Septembre novembre 1994 : crue sur toute la Lozère.

1 - 3 décembre 2003 : étendue inondée équivalente à 1994.

● La connaissance du risque

- L'atlas hydrogéomorphologique des zones inondables du bassin versant du Lot (février 2006) limité au périmètre du département. C'est un document informatif de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement de cours d'eau (site internet DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>)

- La DDT de la Lozère a commandé en 2017 au bureau d'études CEREG Ingénierie la réalisation d'une **étude de l'aléa inondation sur la commune**. Les cartes obtenues résulteront d'un croisement entre la probabilité d'occurrence du phénomène et son intensité potentielle. Elles permettront donc d'identifier les secteurs urbanisés, sur lesquels une action de prévention s'avère nécessaire. Cette cartographie permettra de définir un niveau d'aléa et fera l'objet d'un porter à connaissance de l'Etat.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION



-  Limite communale
-  Zone connue comme étant soumise au risque inondation

Echelle 1 / 25 000
©IGN-Scan25 2012®

RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Pour en savoir plus, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs à la mairie et les sites internet "l'Etat en Lozère" ou "risques majeurs".

- **Le risque sismique dans la commune** ([internet www.sisfrance.net](http://internet.www.sisfrance.net))

En Lozère, toutes les communes sont situées en zone de sismicité 2 (faible), conformément à la nouvelle carte nationale d'aléa sismique établit en 2005 dans le cadre du plan séisme (article D 563-8-1 du code de l'environnement).

- **Historique des principaux séismes**

Il est important de noter que les séismes les plus ressentis en Lozère ne sont pas forcément situés dans le département. Pour exemple, le séisme de Ligure (1887, Italie, intensité IX épiscopale) a été ressenti à Mende et à Villefort au moins.

La sismicité historique est basée sur la compilation d'archives depuis le Moyen-âge (www.sisfrance.net). L'intensité maximale ressentie dans le département est de niveau VI qui correspond à de légers dommages.

Selon la base de données nationale sur la sismicité historique SisFrance (www.sisfrance.net), historiquement, depuis 1822, 19 séismes ont été ressentis en Lozère (intensité maximale V-VI). Selon ces recensements, 58 des 185 communes que compte le département ont témoigné du ressenti de séismes.

- **La connaissance du risque**

L'étude de la sismicité historique (base sisfrance) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le Bureau central de la sismicité française (BCSF). Elles permettent une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.

- **La surveillance**

A défaut de prévision à court terme, la prévision des séismes se fonde sur l'étude des événements passés à partir desquels on calcule la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné (méthode probabiliste) sur une période de temps donnée.

Le suivi de la sismicité en temps réel se fait à partir de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national. Les données collectées par les sismomètres sont centralisées par le Laboratoire de Géophysique (LDG) du CEA, qui en assure la diffusion. Ce suivi de la sismicité française permet d'améliorer la connaissance de l'aléa régional, voire local en appréciant notamment les effets de site.

- **Action pour la réduction du risque**

Le zonage sismique de la France impose l'application de règles parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et aux bâtiments existants dans le cas de certains travaux d'extension.

RISQUE FEU DE FORET

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

Pour se déclencher et se propager, le feu à besoin des trois conditions suivantes :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance ;
- un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescent lors d'un incendie ;
- un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

Pour en savoir plus, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs à la mairie et les sites internet "l'Etat en Lozère" ou "risques majeurs".

● Le risque feu de forêt dans la commune

En Lozère, toutes les communes sont concernées par le risque feu de forêt.

● Historique des principaux feux de forêt

La base de données Prométhée est la base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française, elle recense l'ensemble des événements par communes.

Site internet: <http://www.promethee.com>.

● La connaissance du risque

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de la Lozère (2014), traite et analyse l'inventaire forestier à partir des images satellites.

● Action pour la réduction du risque

La protection de la forêt passe par :

- la prévention des risques d'incendie par le débroussaillage et l'écobuage ;
- l'équipement et l'aménagement de pistes et réserves d'eau spécifiques ;
- la surveillance des massifs ;
- l'information des utilisateurs des espaces sensibles.

● Les consignes particulières de sécurité

- 1- Se mettre à l'abri
- 2- Ecouter la radio
- 3- Respecter les consignes

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible, attaquer le feu, si possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent :
si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide, à pied rechercher un écran (rocher, mur...), ne pas sortir de sa voiture.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

APRES

- Eteindre les foyers résiduels.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Pour en savoir plus, consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs à la mairie et les sites internet "l'Etat en Lozère" ou "risques majeurs".

● Le risque TMD dans la commune

L'axe routier concerné par le risque de transport de matières dangereuses est :

- la route départementale 806 dans la traversée du territoire communal.

● La connaissance du risque

En Lozère, les hydrocarbures constituent l'essentiel des produits dangereux transportés. La menace induite, en cas d'explosion d'un camion citerne, est estimée à 350 mètres de part et d'autre de l'axe routier. C'est cette distance qui a été retenue pour délimiter, le long des axes routiers principaux, le risque TMD dans le département.

(Pour en savoir plus, www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

● Les consignes particulières de sécurité

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc...
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

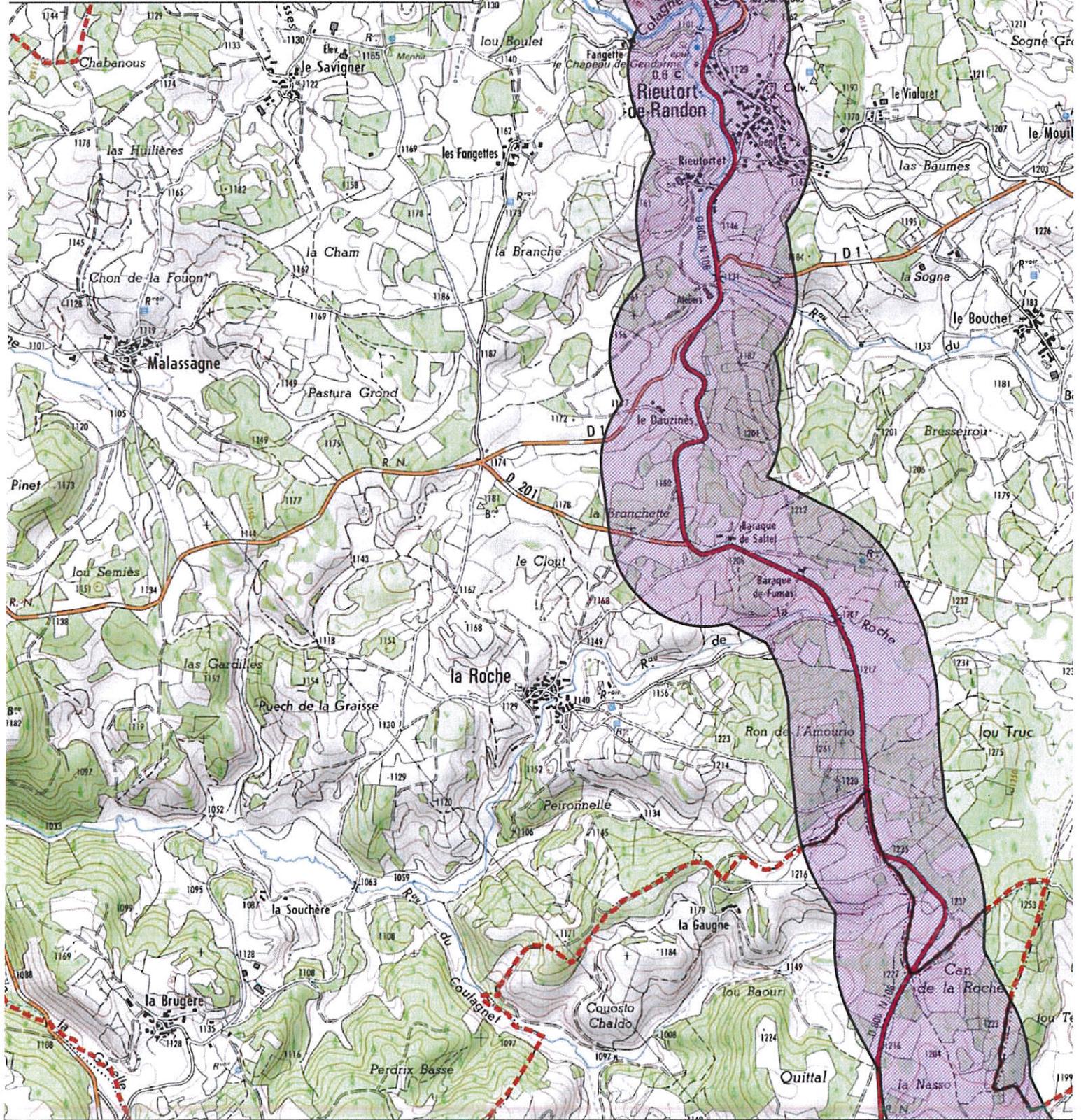
En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

CARTOGRAPHIE DU RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



 Limite communale

 Bande de 350 m de part et d'autre de l'axe routier, matérialisant le risque TMD

Echelle 1 / 25 000

©IGN-Scan25 2012®

L’AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

Dans les communes exposées à des risques majeurs, le maire, les propriétaires ou exploitant doivent (article R124-14 du code de l’environnement) porter à connaissance du public les consignes de sécurité à appliquer par le biais d’affiches normalisées, en application du décret du 05 août 2005.

Modèle d’affiche : Arrêté du 9 février 2005 sur l’affichage des consignes de sécurité (articles R125-12, R125-13 et R125-14 du code de l’environnement)

A	Commune de Rieutort de Randon	commune ou agglomération						
1		département						
2	Département de la Lozère région Occitanie	région						
		symboles						
4	  							
	Inondation Feu de forêt Sismicité	symboles						
5	 							
	Transport de matières dangereuses Rupture de barrage							
6	en cas de danger ou d’alerte							
	1. abritez-vous	consigne 1						
	take shelter resguardese	traduction anglais LV2						
7	2. écoutez la radio	consigne 2						
8	listen to the radio escuche la radio	traduction anglais LV2						
	Radio France Bleu Gard-Lozère							
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: left;"><u>Emetteur</u></td> <td style="text-align: right;"><u>Fréquence</u></td> </tr> <tr> <td>Mende</td> <td style="text-align: right;">99.5</td> </tr> <tr> <td>La Canourgue :</td> <td style="text-align: right;">100.8</td> </tr> </table>	<u>Emetteur</u>	<u>Fréquence</u>	Mende	99.5	La Canourgue :	100.8	fréquence radio d’alerte
<u>Emetteur</u>	<u>Fréquence</u>							
Mende	99.5							
La Canourgue :	100.8							
	3. respectez les consignes	consigne 3						
	follow the instructions respete las consignas	traduction anglais LV2						
9	> n’allez pas chercher vos enfants à l’école	consigne supplémentaire						
	<i>don’t seek your children at school</i>	traduction anglais LV2						
10	no vaya a buscar a sus niños a la escuela							
11	pour en savoir plus, consultez	information supplémentaire						
12	> à la mairie : le DICRIM (dossier d’information communal sur les risques majeurs)	DICRIM						
13	> sur internet : www.prim.net www.lozere.gouv.fr	internet						
	65 mm minimum							

ANNUAIRE

Préfecture de la Lozère

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
2 rue de la Rovère – 48005 MENDE cedex
04 66 49 60 00

Direction Départementale des Territoires

Unité Prévention des Risques
4 avenue de la gare – BP 132 – 48005 MENDE cedex
04 66 49 41 00

Service Départemental de l'Incendie et de Secours

3 rue des écoles – 48000 MENDE
04 66 65 68 10

BRGM

Service géologique régional Languedoc Roussillon
1039 rue de Pinville – 34000 MONTPELLIER
04 67 15 79 80

Office National des Forêts

5 avenue de mirandol – 48000 MENDE
04 66 65 63 00

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale Gard – Lozère
2 avenue Georges Clémenceau – 48000 MENDE
04 66 49 45 80

Sites internet

www.prim.net

www.lozere.gouv.fr

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

www.france.meteofrance.fr

www.vigicrues.gouv.fr

www.sisfrance.net

www.georisques.gouv.fr

www.planseisme.fr

www.promethee.com

www.aria.developpement-durable.gouv.fr